

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUILLET 2021

Membres Présents : Mesdames BRES Catherine, MOULIERE Gilberte, MICHEL Élisabeth, MOURGUES Nadine, REDONDO Alexia et Messieurs, CABANEL Alain, CHARLES David, DONNADILLE Willy, DUIVON Michel, JEAN Christophe, SAINT-LEGER Sébastien, TRIBES Yanick, et VIGNE Michel.

Membre excusé : NIEL Delphine

Membre ayant donné procuration : Annie Mallet (procuration à Michel VIGNE)

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel VIGNE, Maire.

Secrétaire de Séance : Mme MOULIERE Gilberte.

## **STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'ALES AGGLOMÉRATION**

Compte tenu que depuis la fusion, la communauté d'Alès Agglomération n'avait pas adopté de statuts notamment en ce qui concerne le caractère obligatoire ou facultatif de certaines compétences, celle-ci vient de régulariser la situation par délibération du 01 juillet 2021.

Comme ces statuts restituent la compétence éducation aux communes, il convenait de délibérer pour approuver lesdits statuts. Monsieur le Maire rappelle que la décision de restitution des écoles aux communes a déjà été discuté en conseil municipal et que rien ne fait obstacle à ce que nous approuvions la délibération d'Alès Agglomération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## **PLAN LOCAL DE L'HABITAT 2121/2026**

La secrétaire générale explique que cela ne devait être qu'une simple délibération pour acter les grandes orientations définies pour le territoire par l'Agglomération. Mais vu que la commune a attaqué une révision générale du PLU, le PLH a un impact direct sur nos projets. Elle indique que la question a donc été posé au cabinet POULAIN lequel a expliqué que nous avons 2 options :

- Soit voter de façon défavorable
- Soit voter avec des réserves.

Monsieur le Maire explique que pour des raisons politiques, il est plus correct d'émettre des réserves que de voter contre.

Il donne lecture du projet de délibération dans lequel la commune émettra des réserves sur le PLH et le soumet au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **DISSOLUTION SIVU DFCI MASSIFS ET GALEIZON**

Yanick TRIBES explique que le SIVU DES MASSIFS ENTRE GARDON ET GALEIZON est voué à disparaître au 31/12/2021. En tant que commune membre, il faut émettre un avis qu'il propose de donner « favorable »

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **ADHESION AU SYNDICAT DES HAUTES VALLEES CEVENOLES**

Yanick TRIBES poursuit que c'est ce syndicat qui va remplacer celui précédemment dissout. Par contre cette adhésion peut prendre la forme de 2 options :

- Adhésion juste pour les DFCI à 1000€ annuel
- Adhésion pour le programme « Men and Biosphera » avec participation de 6500€

Monsieur TRIBES propose que la commune adhère avec la première option uniquement

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **ADHESION A GRAS SAVOYE**

Il s'agit de permettre au CDG30 de consulter pour nous des organismes de prévoyance afin d'avoir un contrat de couverture pour les arrêts maladie compte tenu que l'on ne touche pas les indemnités journalières de la sécurité sociale dans le public.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **SERVITUDES ENEDIS**

Pour la poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux, ENEDIS a besoin qu'on lui fasse une servitude au lieudit le Cendrier et devant les HLM en remontant vers le lotissement le Mazet.

Pour ce faire, on avait envoyé au notaire la délibération de la délégation générale au maire mais cela ne suffit pas alors il convient de délibérer afin de donner tout pouvoir au maire pour signer ces servitudes.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **ABANDON DE LA RODP 2021**

Chaque année, étaient votées les redevances d'occupation du Domaine Public notamment pour les établissements qui ont des terrasses.

L'an passé nous étions habilités pour cause de COVID, à ne pas faire de titres concernant ces RODP.

Le maire expose que l'activité n'ayant pas repris intégralement et compte tenu du faible montant (50€ pour le marcassin), il propose de ne pas les voter en 2021.

Toutefois prendre une délibération en ce sens risquerait d'être entaché d'illégalité bien que certaines communes aient quand même pris ce type de délibération.

Chacun s'accorde à dire qu'il n'y a pas lieu de réclamer ces 50€ alors que nos commerces ont payé un lourd tribut avec l'épidémie. Il est suggéré de ne pas prendre de délibération non plus.

**Ce point de l'ordre du jour ne donnera**

**pas lieu à délibération**

### **SUBVENTION APEOL**

L'APEOL du collège Léo Larguier s'est manifestée pour obtenir 30€ par élève branousien afin de faire perdurer les actions entreprises pour les élèves au collège (sortie, cross, gestion du CDI....)

Cela représente la somme de 320€

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le maire rappelle que des démarches vont être entreprises pour renouveler le contrat PEC de Fanny DUPLAN.

Il expose également qu'un système de co-voiturage interne aux communes de l'Agglo va être mis en place. Un panneau style arrêt de bus sera posé à cet effet dans le parking

Il informe qu'une société nous a proposé de faire des plans ou des agendas à l'effigie de la commune, le tout financé par la publicité. Les élus pensent que cela oblige les commerces à participer et que c'est assez difficile pour eux cette année.

Le maire indique qu'il faudra faire couper les compteurs de gaz du local kiné qui ne serviront plus. Le locataire devra faire mettre l'eau et l'électricité à son nom.

La séance est levée à 21 heures